



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Giers Montmelian

Question écrite n° 64885

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur le projet d'électrification de la ligne ferroviaire Gières-Montmélian située sur l'itinéraire Genève-Annecy-Chambéry-Grenoble. Alors que le trafic interurbain s'accroît entre ces différentes agglomérations et que les objectifs ambitieux sont également affichés pour l'accroissement du trafic de fret ferroviaire au tunnel du Mont-Cenis, la non-électrification de cette ligne constitue - un handicap à la fois pour le développement des transports urbains et pour le report modal. Ainsi les retards sont aujourd'hui fréquents sur cette section, pénalisant les clients de la SNCF. Cette opération présentée comme imminente en 1994 n'a ensuite pas été retenue dans le XIe plan ni dans le XIIe plan État-Région. Elle a cependant été inscrite comme une priorité des collectivités locales du 19 mars 2002 concernant la première phase du projet de ligne nouvelle Lyon-Turin. Alors que le CIADT du 18 décembre 2003 a affiché une priorité de développement pour le sillon alpin, il souhaite savoir si ce projet est retenu dans les priorités de financement de l'AFIT.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64885

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4974